

COMMUNE :

- Dépenses et recettes de fonctionnement	1 341 836,72 €
- Dépenses et recettes d'investissement	362 121,62 €

- TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025 DELIBERATION N° 10_2025

Après délibération, le Conseil Municipal de Saint-Aubin-des-Bois décide, à l'unanimité, de maintenir en 2025 les mêmes taux qu'en 2025, des taxes directes locales :

- * Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,05 %
- * Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,00 %.
- * Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,68 %

- DELIBERATION SOLLICITANT L'AIDE DE CHARTRES METROPOLE DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS 2025 POUR LE VIDEO PORTIER DE L'ECOLE

DELIBERATION N° 11_2025

Le Maire signale au Conseil Municipal que plusieurs pannes au niveau du portail de l'école ont affecté son fonctionnement.

A la demande du personnel encadrant (garderie.), des enseignantes et parents d'élèves, un devis pour un vidéo portier a été demandé à l'entreprise DAVID ELEC afin de sécuriser l'accès à l'entrée de l'école

-Montant de l'opération : 3173,00 € HT soit 3807,60 € TTC

Le conseil municipal accepte le devis et sollicite à cet effet une subvention de Chartres Métropole au titre du Fonds de Concours 2025

Le plan estimatif des financements publics du projet se présente ainsi :

- Fonds de Concours 2025 Chartres Métropole : 1 586,50 € (50%)
- Autofinancement de la commune : 1 586,50 € (50%)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire a signé tout document se rapportant à ce dossier.

- NOUVELLES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DELIBERATION N°12_2025

De nouvelles demandes de subvention 2025 ont été reçues en mairie et après décision du Conseil Municipal, ont été votées à l'unanimité :

- Dojo Beauceron (Judo à Fontaine-la-Guyon)	600,00 €
- Football club de Saint-Georges sur Eure	180 .00
- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE A 35H	

DELIBERATION N°13_2025

Le Maire de Saint-Aubin-des-Bois informe le Conseil Municipal qu'en raison d'un avancement de grade d'un agent, il y a lieu de créer un nouvel emploi.

Le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

1) De créer, à compter du 1er Mai 2025, un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème Classe pour 35 heures hebdomadaires,

2) D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article à cet effet.

- CEREMONIE DU 8 MAI

La cérémonie commémorative du 08 mai 1945 débutera à 11 heures au « Monument aux Morts » avec dépôt de la gerbe de fleurs et bouquets sur les tombes des soldats morts pour la France.

Suivra un vin d'honneur servi à la salle communale pour les personnes présentes à la cérémonie.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire donne quelques informations :

- L'inauguration de la rue du château d'eau sera le 17 juin 2025 à 18 heures.
- Concernant l'agrandissement du parking de l'école, les réflexions sont en cours et il n'est pas à l'ordre du jour de supprimer le terrain de tennis, plutôt le terrain multisports qui serait alors remplacé par un city stade (horizon 2027)
- **Mme Sophie Piedagniel** demande si la réunion de concertation avec les enseignantes s'est tenue afin d'exposer le projet d'agrandissement scolaire.
Mr Le Maire lui répond que oui et que certains points ont été finalisés ensemble
- **Mme Marie-Pierre Chatoux** signale rue Jean Moulin à Chazay un arbre dont les branches s'étendent sur le trottoir ; sur ce même trottoir, elle souhaite savoir pourquoi il y a des rubalises depuis plusieurs mois.
M Le Maire, répond que le propriétaire a posé des rubalises car des tuiles sont tombées, c'est donc dans le but d'éviter tout accident. La question sera posée afin de savoir si des travaux ont été menés pour régler cette question. Concernant les arbres, la coupe des branches sera effectuée prochainement par le service technique.

Séance levée à 22h15.

**La secrétaire de séance,
Mme CHATOUX Marie-Pierre**

**Le Maire,
Guy MAURENARD.**